

**PROGRAMME DU CYCLE 2015 DE FORMATION
DES NOUVEAUX EXPERTS INSCRITS**

Le CFCECAP organise le cycle de formation destiné aux nouveaux experts inscrits en période probatoire (prestation de serment en décembre 2014).

Ce cycle comprend 7 séances dont deux exposés introductifs et conclusifs assurés par les Premiers Présidents des Cours de Versailles et Paris, cinq conférences d'ordre général pour l'ensemble des nouveaux experts et, selon les spécialités, de une à trois réunions de travaux dirigés en 7 groupes (Bâtiment, Chiffre, Médecins, Psychologues-Psychiatres, Traducteurs-Interprètes, Chirurgiens-Dentistes, autres spécialités).

Il n'est ouvert qu'aux experts inscrits sur la liste de la Cour et **régulièrement inscrits dans une Compagnie d'experts, membre de l'UCECAP.**

La première conférence aura lieu à la Cour d'appel de Versailles et la dernière à la Cour d'appel de Paris ; les autres se dérouleront au siège du CNCEJ (Conseil national des compagnies d'experts de justice), 10 rue du Débarcadère 75017 Paris (salle Pradeau, 1^{er} sous-sol / R – 1)

Les lieux des TD seront confirmés par les Présidents de Compagnies lors des premières conférences et figureront sur le site Internet de l'UCECAP.

Il est vivement conseillé aux experts de suivre l'intégralité du cycle dès la première année et de s'inscrire dès réception du présent avis auprès de leur compagnie,

Les inscriptions à ce cycle de conférence se font uniquement :

**- via le site Internet de l'UCECAP - paiement en ligne –
www.ucecap.org (aucun règlement par chèque ne sera accepté).**

Les attestations et la facture seront téléchargeables sur le site, une fois validation de votre présence.

L'inscription (100 €) est valable pour l'ensemble du cycle, quelque soit le nombre de conférences auxquelles l'expert assiste.

Cette formation peut, dans certaines conditions à vérifier auprès de l'organisme collecteur, être prise en charge par :

- le FIFPL (n° de l'organisme : 117 528 126 75), pour les professions libérales, 35/37 rue Vivienne 75083 - Paris Cedex 02)
- le Fonds d'Assurance des Professions Médicales (14, rue Fontaine – 75 009 Paris)

Il appartient à l'expert de gérer directement la prise en charge auprès de l'organisme concerné, en faisant la demande avant le début de la formation.

Pour tous renseignements contacter le secrétariat du Président : laurence.gregoire@cdassocies.fr

FORMATIONS	CONFERENCIERS	LIEU	DATE
<p>1</p> <p>L'organisation de la Justice en France Principes généraux de l'organisation judiciaire Organisation des juridictions La Cour d'Appel et les Tribunaux du ressort</p>	<p>Madame Dominique LOTTIN Premier Président de la Cour d'appel de Versailles en présence des Présidents de Compagnies UCECAP et CECAV</p>	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles- Yvelines (2)</p>	<p>Mardi 3 février 2015 à 10 heures</p>
<p>2</p> <p>Les principes fondamentaux applicables à l'expertise de Justice</p> <p>La Convention européenne des Droits de l'Homme Les principes directeurs du procès</p>	<p>Maître Patrick DUCHASSAING de FONTBRESSIN Avocat au barreau de Paris – Enseignant</p>	<p>CNCEJ (1)</p>	<p>Mercredi 11 février 2015 17 h 30 à 19 h 30</p>
<p>3</p> <p>L'expert de Justice</p> <p>Statut, référentiel, rôle, droits, devoirs Responsabilités, assurance Déontologie</p>	<p>Monsieur Marc TACCOEN Président du CNCEJ</p> <p>Monsieur Didier CARDON Président de l'UCECAP</p>	<p>CNCEJ (1)</p>	<p>Lundi 16 mars 2015 17 h 30 à 19 h 30</p>
<p>4</p> <p>L'expertise en matière civile</p> <p>Règles de procédure applicables aux mesures d'instructions civiles et commerciales Particularités en matière administrative</p>	<p>Mme BROCARD-LAFFY - Vice-président honoraire chargé du Contrôle des expertises TGI de Paris</p>	<p>CNCEJ (1)</p>	<p>Lundi 23 mars 2015 17 h 30 à 19 h 30</p>
<p>5</p> <p>Le magistrat chargé du contrôle des expertises</p> <p>Rôle La saisine Intervention au cours de l'expertise</p>	<p>Madame Christine LUNEL Vice-président chargé du Contrôle des expertises TGI de Paris</p> <p>M Jean-Pierre LUCQUIN – Président de Chambre honoraire au Tribunal de Commerce de Paris Conseiller du Président du Tribunal de Commerce de Paris</p>	<p>CNCEJ (1)</p>	<p>Lundi 30 mars 2015 17 h 30 à 19h 30</p>
<p>6</p> <p>L'expertise en matière pénale</p> <p>Les juridictions d'instruction et de jugement Le procès pénal (actions, acteurs, procédure) L'intervention du technicien à l'audience</p>	<p>Monsieur Patrick LE TEUFF Président de la CNECJ - Paris Versailles</p> <p>Monsieur Bertrand PHEANS Président de la Compagnie des experts psychologues</p> <p>Maître Martine MOSCOVICI Avocat au Barreau de Paris</p>	<p>CNCEJ (1)</p>	<p>Mercredi 1er avril 2015 17 h 30 à 19 h 30</p>
<p>7</p> <p>La déontologie de l'expertise</p> <p>Rappel de la finalité de la mission Rappel des devoirs Etre expert de Justice (incidences professionnelles, relations entre experts, le conseil de partie,...)</p>	<p>Madame Chantal ARENS Premier Président de la Cour d'appel de Paris</p> <p>en présence des Présidents des Compagnies UCECAP et CECAV</p>	<p>1ère Chambre Civile de la Cour d'appel de Paris</p>	<p>Mardi 7 avril 2015 à 17 heures</p>
<p>Travaux dirigés</p>	<p>Intervenants</p>		<p><i>Dates et heures à définir</i></p>

(1) CNCEJ : Conseil national des compagnies d'experts de justice - 10, rue du Débarcadère 75017 Paris – salle PRADEAU - niveau R-1

(2) Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines : 23, avenue de Paris – 78000 Versailles - Salle de réunion

Consulter le site de l'UCECAP : www.ucecap.org